

La CGT dans les instances

Logement : une crise qui appelle une mobilisation exceptionnelle

Les multiples prises de position sur la crise du logement entendues ces dernières années, n'ont pas permis de sortir des difficultés à réaliser un mouvement et un rassemblement de l'ampleur nécessaire pour mettre en échec les politiques désastreuses de l'habitat.

La crise s'accroît, s'aiguise, le nombre de demandeurs gonfle sans espoir de réponse face aux difficultés financières croissantes de ceux qui ont un logement.

Le nombre d'expulsions explose avec le nombre de mal logés et de sans-abri.

Les répercussions sur la santé, la scolarité des enfants, le travail sont sans commune mesure jusque-là.

Cette crise du logement appelle une mobilisation exceptionnelle dès lors qu'il est impossible d'en rester à ce constat.

Tout d'abord, il est bon de connaître les

ressources des organismes de logement social dont les recettes sont constituées des loyers représentant 90% de leurs budgets. Ces recettes servent à couvrir les dépenses de structures (frais de personnel, bâtiments, impôts et taxes...) et principalement des emprunts qui ont été contractés pour construire, réhabiliter, entretenir le patrimoine et la taxe foncière sur le bâti.

Pour construire, les organismes HLM ont besoin de financement alors même que l'Etat lui, est très proche du désengagement total qu'il a enclenché depuis environ une trentaine d'années.

Mais quand cette question du désengagement est abordée, elle apparaît comme une affaire de spécialistes et est accompagnée d'une profusion de chiffres qui essaye de détourner la question en complexité.

Face à la crise du logement et à l'exigence d'un mode de développement durable, deux logiques s'affrontent :

- celle de nos gouvernants autour d'une logique directrice de profit qui vise à faire entrer le logement dans le champ de la sacro-sainte loi de la concurrence libre et non-fauscée

- et celle de la Cgt, défenderesse du logement social, qui vise le maintien du service public du logement social.

La cgt propose donc :

- un développement de la production de logements sociaux,
- un programme ambitieux,
- la remise au centre de la politique du logement du principe de mixité sociale
- l'accès pour tous au logement,

- le libre choix entre la location ou l'accès,

- réorienter l'aide à la personne vers l'aide à la pierre pour les nouvelles opérations de construction,

- réorienter les avantages fiscaux dont le bénéficie le privé,

- la fin du désengagement financier de l'Etat, et que l'Etat soit garant du droit inaliénable au logement sur tout le territoire accompagné d'une véritable politique de service public dans un cadre public.

Ensemble et déterminés, la reconquête de service publics du logement est possible.

La cgt s'y engagera de manière résolue.

Christian GENEIX
Administrateur CGT
Office Public Habitat Perp Rouss.

La CGT dans l'entreprise

CGT ASSAD 66

CGT ADMR 66



SERVICE A LA PERSONNE : DEPLOIEMENT DE LA CGT DANS CE SECTEUR, UN ENJEU MAJEUR !

L'Aide à Domicile : nivellement par le bas et gestion de la misère ...

Les métiers de l'Aide à Domicile relèvent du secteur médico-social. Le maintien à domicile, la dépendance, le handicap, les familles fragilisées sont en progression constantes. Il faut donc pour assurer un service de qualité, une Convention Collective à la hauteur.

La bien-traitance des personnes aidées et des salariés qui assurent le service, passe par des moyens et des conditions de travail adaptées. La refonte de nos conventions collectives 83, 70, ADMR en une Convention Collective Unique de la branche laisse les salariés de l'Aide à Domicile démunis. Le peu d'avantages que nous avons, ont été gommés sur la nouvelle convention collective.

Nous ne pouvons accepter :

- 1 dimanche travaillé sur 2,
- Le travail en astreinte pour 1 € de l'heure (200h/mois d'astreinte),
- 12 heures d'amplitude horaire,
- Congé d'ancienneté : 1 jour tous les 10 ans plafonné à 4 jours,
- Repos compensateur de 13 minutes pour 1 nuit de travail,
- Pas de majoration du travail de nuit,
- Pas de prise en charge des KM domicile-première intervention et retour du soir,
- Congés pour événements familiaux minorés.

Les salariés de ce secteur espéraient une reconnaissance de leur profession, c'est une désillusion totale !

Les Aides à Domicile ne veulent plus avancer à reculons.

Nous exigeons la prise en compte de nos revendications :

- une négociation annuelle sur la politique salariale
- une négociation annuelle sur l'indemnité kilométrique
- durée minimum d'intervention 1H
- amplitude horaire de 11 Heures
- pas de plafonnement pour les congés d'ancienneté

- refus des articles de la CCU dans l'état sur la majoration de nuit et astreinte à 12 points...

- pas de contrat d'usage

- travail de dimanche, jours fériés et nuit majorés à 50%

- majoration des astreintes des dimanches et jours fériés

- reprise de ma CCN 83 au sujet des événements familiaux

- une formation obligatoire « gestes et posture et premiers secours »

- une formation à l'embauche.